



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME



7.1 ANNEXES SERVITUDES

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil
Métropolitain en date du 31 janvier 2019

SOMMAIRE – 7.1 ANNEXES SERVITUDES

- 7.1.a Liste et notices servitudes
- 7.1.b Servitudes d'Utilité Publique (SUP) comprenant :
 - plan des servitudes général
 - plan zoom bourg
 - délibération d'approbation du Périmètre de Protection Modifié
 - Carte du réseau RTE (I4)
 - Arrêté de captage
- 7.1.c Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) comprenant :
 - l'arrêté d'approbation du PPRi
 - la note de présentation
 - le règlement
 - le plan de zonage (extrait Chécy)
 - fiche AP1
- 7.1.d Zone Agricole Protégée (ZAP) comprenant :
 - l'arrêté préfectoral de création de la ZAP
 - l'arrêté préfectoral de modification du périmètre de la ZAP
 - le périmètre de la ZAP
 - fiche A9